



## PROCES-VERBAL

### Du Conseil Municipal du 5 décembre 2018

Le conseil est convoqué le mercredi 5 décembre 2018, à 20h, à la mairie.

**Présents** : Mmes Créon Berthonneau Bernard Daniel Morisset MM. Lambert Nerbusson Brunet Tinel Mollé Lavaud

**Absents excusés** : Mme Robereau, MM. Grolleau, Pasquet

**Absents avec procuration** :

- M. Mollé Olivier est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

#### Dossiers :

1 - Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – Débat sur les Orientations Générales du projet d'Aménagement et de Développement Durables modifié.

Monsieur le Maire présente les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié.

Plusieurs éléments ont soit été supprimé par rapport au 1<sup>er</sup> débat, soit supprimé pour être retranscrit dans le SCOT, soit déplacé dans une autre partie du PADD ou soit modifié suite à des réunions de présentation.

Le conseil, après débat, prend acte des modifications apportées au PADD et ne remontent pas de remarques susceptibles de modifier le document.

#### 2 – Actualisation des tarifs 2019 – tarifs garderie :

Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs communaux à part pour la garderie scolaire.

Il propose de facturer la garderie du matin à 0.30€ du 1/4heure et la garderie du soir à 0.35€ du 1/4heure.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote :

Pour : 9

Contre : 1 Olivier Mollé

Abstention : 0

- D'appliquer les tarifs garderie comme suit : garderie du matin 0.30€ du 1/4heure et garderie du soir 0.35€ du 1/4heure.

### 3 – CDD – Contrat pour l'école et le périscolaire :

Monsieur le Maire informe que le recrutement d'un agent est nécessaire pour l'organisation du temps scolaire et périscolaire. L'agent contractuelle s'occupera des temps garderie, bibliothèque, les Temps d'Activités Périscolaires et présence le matin en maternelle suite à l'arrivée des TPS. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, pour un temps de travail de 140.23h par mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

### 4 – CDD – Contrat pour la mairie (entretien des bâtiments) et le périscolaire :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer l'agent en poste actuellement sur le ménage des bâtiments communaux et sur le temps périscolaire. Un recrutement a eu lieu. L'agent aura pour mission l'entretien des bâtiments communaux et également, dans le cadre du périscolaire, l'encadrement des enfants pendant le temps du repas et les Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 19 décembre 2018 au 30 juin 2019 pour un temps de travail de 123.42 h par mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

- De valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

### 5 – Activité musique en TAP :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des activités périscolaires, il est souhaité une " activité découverte de la guitare". Ces activités seraient prévues les vendredis 11, 18, 25 janvier, 1er, 8 et 15 février 2019 soit au total 6 vendredis, de 15h15 à 16h15, à l'école.

Le coût de l'intervention s'élève à 20 Euros, soit un total de 6 interventions X 20 € = 120 Euros.

Il est demandé au conseil de valider la mise en place de l'activité découverte de la guitare pour un montant total de 120 €

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider la mise en place de l'activité découverte de la guitare pour un montant total de 120 €

## Questions diverses :

### Trésorerie :

Monsieur le Maire explique que la trésorerie est en baisse suite au paiement de la participation d'équilibre à Deux-Sèvres Aménagement pour le Lotissement de la Croix Camus.

### Lotissement de la Croix Camus :

Monsieur le Maire informe qu'il ne reste plus que le raccordement électrique à faire.

Lucie Morisset informe qu'elle a de bon retour de riverains concernant l'espace paysager du lotissement.

### Pompois :

Monsieur le Maire informe que nous sommes toujours en attente d'une réponse à notre courrier. Il a été laissé une légère prolongation du délai. Par contre, s'il n'y a pas de réponse au 31 décembre 2018, le tribunal administratif sera saisi.

### Mairie :

Litige chauvat : l'entrée a été refaite.

Nous sommes toujours en attente du versement de la subvention TEPOS. Elle devrait être versée en 2019.

### Plan vélo :

Monsieur le Maire explique que la CCT a fait des propositions d'espaces propices à la mise en place du plan vélo. Le bourg n'est pas très pratique pour la mise en place de piste cyclable mais des marquages au sol parcours vélos pour être réalisés. La commune a 10 ans pour le mettre en œuvre.

### Renégociation du prêt cantine :

Monsieur le Maire informe qu'une demande de renégociation de prêt est en cours pour le prêt de la cantine. La renégociation se fera avec la Banque Postale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance

Le Maire,